

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction : Prospective territoriale

**Objet : Acquisition d'un progiciel de gestion pour le réseau des bibliothèques
médiathèques et pour la ludothèque du Grand Cahors – plan de financement prévisionnel**

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Direction : Prospective territoriale

Objet : Acquisition d'un progiciel de gestion pour le réseau des bibliothèques médiathèques et pour la ludothèque du Grand Cahors – plan de financement prévisionnel

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa compétence :

« 2-5- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire :

2-5-1- Actions permettant l'accès à la lecture publique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Critères de l'intérêt communautaire :

- mise en réseau des bibliothèques,*
- création et gestion d'équipements revendiquant des usagers de la majorité des communes de la communauté.*

Compte tenu des critères définis, sont déjà d'intérêt communautaire :

- la Médiathèque du Grand Cahors,*
- la Bibliothèque Patrimoniale et de Recherche (BPR) du Grand Cahors,*
- les Cyberbases de Cahors et Catus »*

Vu la stratégie digitale commune de la Ville de Cahors et du Grand Cahors approuvée par délibération n° 15 du Conseil communautaire du Grand Cahors du 9 novembre 2017 et notamment :

Son enjeu stratégique 1 | développer l'attachement et l'envie d'appartenance au territoire

Son objectif 1 | animer un écosystème numérique durable

Son action 6 | développer les consultations à distances : intégration, progressive et respectueuse des capacités individuelles, de l'usage « consulter à distance » dans les projets liés à la santé et à l'accès aux services publics de proximité.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a identifié deux objectifs pour le développement sur son périmètre de son réseau de lecture publique organisé par sa médiathèque pour les trois années à venir :

- Améliorer la cohérence et l'identité du réseau de lecture publique, en s'appuyant sur les équipements professionnels, en développant des points d'accès à la lecture dans les parties excentrées du territoire, et en mettant en valeur les petites bibliothèques communales. L'une des premières réalisations dans ce sens sera la mise en place d'une navette permettant de faciliter le déplacement des documents sur le réseau et d'améliorer le service rendu aux usagers.

- Développer le projet numérique par la mise à disposition de ressources numériques sur un portail rénové, par la mise à disposition de tablettes dans les médiathèques, par le prêt de livres numériques ; en développant l'offre d'ateliers numériques au sein des médiathèques et en partenariat avec les Maisons des Services Au Public (MSAP) du Grand Cahors ; en proposant au public des événements culturels ayant trait à la culture numérique.

Ces objectifs ainsi que des évolutions récentes, notamment l'adhésion de la ludothèque du Grand Cahors, gérée par son Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), au Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) et l'intégration de 32 000 notices de livres de la bibliothèque patrimoniale et de recherche (BPR) du Grand Cahors au catalogue, ont incité notre groupement et son CIAS à engager un processus de ré-informatisation de la médiathèque.

La ré-informatisation consiste à acquérir un progiciel de gestion capable d'assurer :

- Le développement du module de navette, pour permettre l'emprunt et le retour, la réservation et l'acheminement des documents, dans n'importe quel point du réseau ;
- L'accès à un portail documentaire paramétrable, avec une application ou une version compatible Smartphone, tablette et iPad, afin de s'adapter aux différents usages des abonnés ;
- La valorisation des documents numérisés (presse, imprimés, manuscrits) ;
- L'intégration de nouvelles ressources patrimoniales en garantissant l'interopérabilité des données ;
- L'amélioration de la gestion des deux espaces publics numériques du réseau, qui fonctionnent actuellement de façon autonome et déconnectée du SIGB, afin de faciliter la gestion des droits d'accès des usagers aux postes publics.

La ré-informatisation du réseau sera accompagnée par l'acquisition des tablettes numériques et des ressources numériques (audiovisuelles, formations en ligne...).

Le coût du projet global s'élève à 45 728 € hors taxes (HT), dont 39 368 € HT de dépenses subventionnables au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat - DGD	19 684,21 €	43%
Part maître d'ouvrage	26 044,20 €	57%
<i>Dont participation Grand Cahors</i>	18 044,20 €	
<i>Dont participation CIAS</i>	8 000,00 €	
TOTAL	45 728,41 €	100%

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver l'acquisition d'un progiciel de gestion pour le réseau des bibliothèques médiathèques et pour la ludothèque du Grand Cahors ;

- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat la subvention envisagée ;
- c. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VISSOUZE-FAURE